

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme GOERENS - JACQMIN demeurant rue des Tilleuls 113 bte 3 à 1435 Héவில்.

Le terrain concerné est situé Rue d'Angoussart, 160 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section B n°355S.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale à haut rendement énergétique, et présente les caractéristiques suivantes :

- Emprise au sol de la construction de 147m², implanté perpendiculairement à la voirie ;
- Recul avant de 17,60 m, implantation à 2,99 m de la limite mitoyenne gauche et à 3 m de celle de droite ;
- Gabarit R+2 avec toiture plate verdurisée au niveau 9.17 par rapport au niveau du sol extérieur situé au niveau -0.08 ;
- Déclivité forte du terrain, le rez-de-chaussée avant devient la cave et l'étage en façade avant devient le rez-de-jardin ;
- Revêtement de façade en briques de terre cuite "Vandersanden type-S-line wapper Silver" sur panneaux isolants de teinte claire blanc nuancé à joint collé ; insert de panneaux Equitone gris RAL 9007 sur la façade latérale droite ;
- Menuiseries extérieures en aluminium thermolaquées RAL 7024 (gris graphite) ;
- Un garage 2 emplacements avec toiture terrasse ;
- L'abattage de 11 arbres.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 novembre au 5 décembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 6 novembre 2025